

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2008**

Rapport du jury

Par

Suzanne JOUGUELET

Inspectrice générale des bibliothèques

Présidente du jury

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHÉCAIRES
ADJOINTS SPÉCIALISÉS**

CONCOURS EXTERNE / CONCOURS INTERNE

SESSION 2008

I. LE CADRE GÉNÉRAL	4
1. Le statut.....	4
2. Le recrutement.....	4
2.1. Les modalités	4
2.2. Les épreuves	5
2.3. Listes de candidats	5
3. Le concours 2008	6
3.1. Les emplois	6
3.2. L'organisation	6
3.3. Le calendrier	7
3.4. Le jury.....	7
II. LES ÉPREUVES	7
1. Les épreuves d'admissibilité.....	7
1.1 La composition.....	8
1.2. Les notices bibliographiques	10
1.3. Les résultats (admissibilité)	14
2. Les épreuves d'admission	14
2.1. Interrogation et conversation avec le jury	14
2.2. La recherche documentaire.....	15
2.3. L'épreuve facultative de langues	16
2.4. Les résultats (admission)	17
CONCLUSION.....	18
ANNEXES.....	19

I. LE CADRE GÉNÉRAL

1. Le statut

Le corps des bibliothécaires adjoints spécialisés a été créé par le *décret n° 92-30 du 9 janvier 1992* portant statut particulier du corps des bibliothécaires adjoints spécialisés ; l'article 1^{er} stipule qu'il est "classé dans la catégorie B prévue à l'article 29 de la loi du 11 janvier 1984. Il constitue un corps à vocation interministérielle relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur."

L'article 2 précise que "les bibliothécaires adjoints spécialisés sont chargés des tâches techniques exigeant une qualification professionnelle dans un domaine particulier. Ils peuvent notamment faire des recherches bibliographiques et documentaires, coordonner des travaux techniques courants et participer à la formation professionnelle dans leur domaine de compétence. Ils participent également à l'accueil du public.

Il exercent leurs fonctions dans les services techniques et les bibliothèques relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels."

2. Le recrutement

2.1. Les modalités

Aux termes de l'article 4 du même décret, les bibliothécaires adjoints spécialisés sont recrutés par voie de concours :

"1) Un concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques des métiers du livre et de la documentation ou de diplômes de même niveau, figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

2) Un concours interne ouvert, pour la moitié au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre du présent article, aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du présent décret ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.

Les emplois mis aux concours qui n'auraient pas été pourvus par la nomination des candidats de la catégorie correspondante peuvent être attribués aux candidats de l'autre catégorie dans la limite de 20 p. 100 de l'ensemble des postes mis aux concours."

2.2. Les épreuves

L'arrêté du 13 mai 1994 (article 1^{er}) fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne qui comportent les mêmes épreuves, soit deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission obligatoires, ainsi qu'une épreuve d'admission facultative, notées de 0 à 20.

➤ Épreuves écrites d'admissibilité

- Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel (durée : 3 heures ; coefficient 3)
- Rédaction des notices bibliographiques de monographies et de publications en série en langue française et en langues étrangères. L'utilisation des normes officielles de catalogage est autorisée (durée : 3 heures ; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve est éliminatoire.

➤ Épreuves orales d'admission

- Interrogation sur un sujet, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation, suivie d'une conversation avec le jury (préparation : vingt minutes ; interrogation : dix minutes ; conversation : dix minutes ; coefficient 3).
- Épreuve de recherche documentaire à partir d'un sujet tiré au sort au début de l'épreuve, suivie de questions sur les répertoires bibliographiques et les banques de données, leur classement et leur indexation (préparation : 20 minutes ; interrogation : 20 minutes ; coefficient 2).

➤ Épreuve d'admission facultative

Traduction orale et commentaire en français d'un texte court en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat lors de l'inscription) portant sur le domaine des bibliothèques et de la documentation. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation. Seuls sont pris en compte en vue de l'admission les points au-dessus de la moyenne (préparation : 20 minutes ; traduction : 10 minutes ; commentaire : 10 minutes ; coefficient 1).

2.3. Listes de candidats

L'article 2 de l'arrêté du 13 mai 1994 précise que «les candidats feront l'objet d'un classement par le jury en fonction des notes obtenues».

Cet ordre est fixé en fonction du total des points obtenus par les candidats à l'ensemble des épreuves après application des coefficients correspondants.

Le jury dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours.

3. Le concours 2008

3.1. Les emplois

L'arrêté du 5 novembre 2007 autorisait au titre de l'année 2008 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires adjoints spécialisés.

Le nombre d'emplois offerts était fixé (*arrêté du 8 février 2008*) :

- pour le concours **externe**, à 15 pour le MENSUR,
- pour le concours **interne**, à 15 pour le MENSUR,
- ce qui représente une baisse très importante par rapport au nombre de postes offerts en 2007 : 28 pour le concours externe, 27 pour le concours interne. Cette réduction est d'autant plus sensible que le nombre de postes de BAS vacants est important.

Le nombre d'inscriptions a été de 344 pour le concours interne (contre 444 dossiers recevables en 2007) et de 581 pour le concours externe (contre 534 dossiers recevables en 2007). Cette augmentation, en dépit d'un nombre de postes sensiblement réduit, s'explique sans doute par l'élargissement des conditions de recevabilité pour les inscriptions au concours externe, en application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique.

3.2. L'organisation

L'organisation des concours, confiée à l'ENSSIB, département des Concours, a été assurée par Henri FLOTTE, responsable du département des concours, assisté de Marina LAVOUÉ, avec la collaboration du bureau des concours du ministère (DGRH D5).

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 4 mars 2008 dans 8 centres : Paris et Lyon pour la métropole, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Nouvelle Calédonie, la Guyane et Tahiti pour les DOM et les collectivités d'outre – mer.

CENTRES	Inscrits	
	concours externe	concours interne
Lyon	139	59
Paris	427	275
Guadeloupe	5	4
Martinique	4	1
La Réunion	4	2
Nouvelle Calédonie	1	1
Tahiti	1	1
Guyane	0	1
TOTAL	581	344

La réunion du jury d'admissibilité s'est tenue à la Bibliothèque Buffon, 15 rue Buffon, Paris 5^{ème}, le 13 mai 2008. L'oral s'est déroulé du 16 au 18 juin 2008, à Paris, au centre d'oraux Trocadéro, 14 avenue d'Eylau, comme l'année précédente.

3.3. Le calendrier

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	
Arrêté autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de BAS	5 novembre 2007
Inscriptions	26 novembre au 4 décembre 2007
Arrêté ... fixant le nombre d'emplois offerts...	8 février 2008
Épreuves écrites d'admissibilité	4 mars 2008
Réunion d'admissibilité	13 mai 2008
Épreuves orales d'admission	16 au 18 juin 2008
Réunion d'admission	18 juin 2008

3.4. Le jury

Le jury comportait 50 membres, plus 9 membres pour les épreuves orales de langues. Il avait été renouvelé dans sa composition (à plus du quart) pour la session précédente. Le caractère technico-professionnel des épreuves de ce concours entraîne une participation majoritaire de professionnels appartenant à un vivier restreint. La difficulté de renouvellement est encore accrue par l'obligation de respecter une certaine parité, qui, dans le cas présent, porte sur les éléments masculins, peu nombreux parmi les cadres intermédiaires d'une profession fortement féminisée. Il faut également veiller à ne pas privilégier la région parisienne, et à faire appel à différents types d'établissements. Malgré toutes ces contraintes, 16 nouveaux membres ont été recrutés, dont 2 pour le jury de langues.

II. LES ÉPREUVES

1. Les épreuves d'admissibilité

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites a été respectivement :

Pour le concours externe : de 295 à l'épreuve de rédaction de notices et de 289 à l'épreuve de composition, sur 581 candidats inscrits (49,7%). Le nombre de candidats présents est bien inférieur à celui de l'année précédente, où les deux tiers des inscrits étaient présents aux épreuves écrites.

Pour le concours interne : de 258 à l'épreuve de rédaction de notices et de 250 à l'épreuve de composition, sur 344 candidats inscrits (72,7%). En 2007, ils étaient près de 80%. Précisons que c'est la rédaction de notices qui était la première des épreuves écrites.

1.1 La composition

Le sujet était le suivant :

« *Comment la prise en compte des demandes de l'utilisateur modifie-t-elle aujourd'hui le métier de bibliothécaire ? Vous illustrerez votre analyse par des exemples précis.* »

On ne saurait trop redire l'importance qui s'attache à **l'analyse du sujet** : dans le cas précis, tous les termes comptaient :

- l'utilisateur, dont il convenait de donner une définition ; les diverses catégories d'utilisateurs ;
- les demandes, sous différentes formes (sur place, à distance, suggestions d'acquisitions, demandes de places, de recherches, de formations...) ;
- la prise en compte par la bibliothèque, c'est-à-dire ses réponses, soit au coup par coup, soit de façon structurée, soit même de façon anticipée, grâce notamment à des études de publics : impact sur les espaces, les acquisitions, les outils informatiques, le site web, l'introduction de nouveaux services, notamment l'offre de documents numériques à distance ; des réponses spécifiques adaptées à des catégories de publics pouvaient aussi être citées : publics handicapés par exemple ;
- enfin les modifications entraînées pour le métier de bibliothécaire aujourd'hui (au sens du présent) : diversification des fonctions, développement des compétences, notamment pour les services à distance, rôle accru de la médiation, de la formation, de la validation des informations, travail en réseau... Cette polyvalence accrue rend nécessaire en permanence une mise à jour des connaissances. Comme le mentionne une des rubriques du *Métier de bibliothécaire*, que chaque candidat se doit de connaître, il s'agit de « mettre le public au cœur de l'activité ».

Le **plan** devait avoir comme vertu majeure de traduire des articulations entre les termes du sujet ; celui-ci étant riche, l'exhaustivité n'était pas recherchée, mais une réflexion développant quelques idées construites et nourries par des exemples était attendue. Les liens entre les termes du sujet, et non la juxtaposition de développements, devaient être privilégiés. A titre d'exemple, et sans caractère normatif, le plan suivant, simple mais insistant sur les articulations entre les termes du sujet, peut être cité :

L'expression des attentes des usagers ; les réponses des bibliothèques ; l'impact sur le métier.

Un plan en deux parties était aussi tout à fait recevable : par exemple : Quelles sont les demandes des usagers et comment les connaître ? Comment adapter les bibliothèques à ces demandes et avec quel impact sur le métier ?

Quelques candidats ont appliqué de façon intéressante l'ensemble du sujet à différents domaines d'activité de la bibliothèque : la politique documentaire, les services (avec leur évolution technologique), la bibliothèque comme lieu social.

De nombreux candidats ont adopté un schéma de type « hier/aujourd'hui », en développant l'impact des nouvelles technologies, sans les relier aux demandes de l'utilisateur. Celles-ci sont souvent survolées, sauf dans les bonnes copies, qui ont dressé une typologie des

demandes et souligné leur diversité, en évoquant souvent les enquêtes de satisfaction. De nombreuses copies se contentent de lister les nouveaux services, sans les lier aux demandes ni à l'impact sur le métier. L'évolution du métier a souvent été traitée très superficiellement, même dans les copies du concours interne, ce qui est plus surprenant. Il convient de souligner que ce n'est pas l'énumération de connaissances superficielles qui compte, mais la bonne compréhension du sujet et la présentation claire et structurée d'un ensemble de notions bien maîtrisées, et illustrées par quelques **exemples pertinents** (l'impact du travail en groupe sur les locaux, la révolution des services de référence avec le développement des services de réponses en ligne de la BnF, la BPI, la BM de Lyon, les services aux publics empêchés, la croissance des ENT-environnements numériques de travail-, l'impact du web 2.0... ont entre autres été cités à juste titre.)

Pour cette épreuve de composition, il n'est pas superflu de répéter année après année qu'un plan défini et respecté, une copie rédigée jusqu'au bout et sans déséquilibres flagrants entre les parties, la part et la précision des exemples constituent les éléments qui, associés à la richesse du contenu, donnent les meilleurs résultats. Les maladresses d'expression et les fautes d'orthographe, souvent graves, sont beaucoup trop présentes dans de nombreuses copies.

Les résultats des épreuves écrites ont été les suivants :

Pour le concours externe

	2002	2003	2004	2006	2007	2008
Présents			290	330	350	289
Copies blanches			3	0	3	11
Nombre de copies ≥ 10	133/263 50,57%	151/349 43,26%	132/290 45,51%	156/330 47,27%	143/350 40,85%	127/278 45,68%
Moyenne /20	9,77	9,3	9,57	9,75	9,27	9,57
Note maximale	17	18	17	18	18	17
Note minimale			2	2	2	3
Notes éliminatoires			10	11	23	8

Pour le concours interne

	2004	2006	2007	2008
Présents	251	364	354	250
Copies blanches	7	7	8	12
Nombre de copies ≥ 10	132/251 52,58%	161/364 44,23%	134/354 37,85%	105/238 44,11%
Moyenne /20	9,45	9,55	8,92	9,32
Note maximale	16	16,5	18	18
Note minimale	1	2	2	0,5
Notes éliminatoires	15	18	27	17

Pour l'écrit, bien que les résultats ne soient pas très bons, avec de nombreuses copies très sommaires, le pourcentage de copies égales et supérieures à 10, tant pour le concours externe que pour le concours interne, est meilleur qu'en 2007, et se rapproche plus des résultats de la session 2006. La moyenne du concours externe (9,57) est un peu supérieure à celle du concours interne (9,32), mais avec un écart moindre que l'année précédente : 9,27 à l'externe pour 8,92 à l'interne en 2007.

1.2. Les notices bibliographiques

Les résultats ont été les suivants :

Pour le concours externe

	2002	2003	2004	2006	2007	2008
Présents			300	335	356	295
Copies blanches			4	0	2	4
Nombre de copies ≥ 10	132/261 50,57%	105/351 29,91%	80/300 26,66%	220/335 65,67%	185/356 51,97%	135/291 46,39%
Moyenne /20	9,46	7,62	7,5	11,63	9,89	8,80
Note maximale	18	15,75	16,5	18,75	19	17,50
Note minimale			0,5	0	0	0,5
Notes éliminatoires			80	22	55	74

Pour le concours interne

	2004	2006	2007	2008
Présents	259	370	361	258
Copies blanches	6	2	5	5
Nombre de copies ≥ 10	74/259 28,57%	161/370 43,51%	236/361 65,37%	155/253 61,26%
Moyenne /20	7,33	11,9	11,45	10,44
Note maximale	16	19,25	18,75	19,75
Note minimale	0,1	0	0	0,5
Notes éliminatoires	71	40	43	40

Les documents autorisés pour cette épreuve sont les normes publiées par l'AFNOR (annexe 2). Pour les noms étrangers, les candidats pouvaient apporter la copie des listes diffusées sur le site de la BNF.

Globalement, les résultats sont moins bons que ceux de la session 2007. Pour le concours externe, la moyenne des notes est de 8,80 (9,89 en 2007) et le nombre de copies ≥ 10 légèrement inférieur (46,39% au lieu de 51,97%). Le concours interne est en revanche d'un meilleur niveau, mais la moyenne des notes 2008 est plus basse (10,44 au lieu de 11,45), comme le pourcentage de copies ≥ 10 (61,26% au lieu de 65,37% en 2007).

Les nombreuses notes éliminatoires pour le concours externe : 74 (soit 25,42% des copies, au lieu de 15,45% en 2007), et pour le concours interne : 40 (soit 15,81% des copies, au lieu de 11,91% en 2007), expliquent en partie la baisse globale des moyennes. **Ce phénomène doit éveiller l'attention des formateurs et des candidats, ces derniers ne pouvant se présenter à des épreuves techniques sans les avoir préparées.**

L'épreuve ne comportait pas de publication en série. Elle proposait l'analyse de 5 monographies de langue française (fac-similés 5 à 9), et de 2 à choisir parmi les 4 langues étrangères habituelles (fac-similés 1 à 4). Les candidats devaient utiliser seulement les règles édictées en 2005 dans le FD Z44-050 pour la rédaction des notices.

Les documents à cataloguer étaient de types diversifiés :

- 2 tomes de correspondance, avec titres dépendants (non significatifs), le titre commun incluant les noms d'auteurs ;
- un congrès avec nom, organisé par des collectivités (dont un Institut qui ne figurait que sur la 1^{ère} de couverture) ;
- un catalogue d'exposition ;
- un volume avec matériel d'accompagnement (1 cédérom) ;
- un rapport officiel, commandé par 2 ministères, avec un rapporteur.

Ces différents cas correspondent à des exemples classiques présentés lors de la formation des catalogueurs et font l'objet de traitement spécifique tant pour la description (FD Z44-050) que pour les accès (Normes Z44-059, Z44-060 et Z44-061).

Encore faut-il que les candidats préparent l'épreuve : ceux qui ont éprouvé des difficultés semblent méconnaître les règles, manquent d'entraînement. Les correcteurs repèrent des problèmes d'analyse du document (qu'est-ce qu'un titre? Une responsabilité intellectuelle ? Une collection ?) et des difficultés à structurer l'information dans les zones de l'ISBD.

S'ajoutent comme les années précédentes des problèmes plus triviaux de traitement de la langue française : fautes d'orthographe, emploi des majuscules, ponctuation aberrante.

De bons, voire d'excellents candidats ont cependant su satisfaire à l'épreuve, analyser les documents et dégager les vedettes, appliquer avec élégance la norme.

Dans ce rapport, on a choisi de détailler quelques unes des erreurs les plus communément rencontrées, en renvoyant aux rapports des concours précédents dont tous les termes restent valides.

Des notices « commentées » :

Plusieurs copies comportent du « paratexte » intercalé entre notices et points d'accès, ou glissé à l'intérieur même du « pavé bibliographique ». Ces annonces ou commentaires inutiles sont malheureusement fautifs, sans rapport avec les données qui les suivent. Ecrire « note : » afin d'introduire à la zone 7 d'une notice est parfaitement inutile pour qui a compris la structure de l'ISBD.

D'autres mentions dénotent au sujet des vedettes une lecture imparfaite de la norme Z44-059, pourtant claire sur ce point : la distinction entre vedettes obligatoires et facultatives, d'une part, reposant sur la *nature* des vedettes et, d'autre part, l'utilisation nécessaire ou non d'une précision de *fonction*, ne sont pas maîtrisées.

Le jury n'a pas tenu compte de ces indications, souvent erronées, ne corrigeant que les vedettes elles-mêmes. Mais il est important que les candidats comprennent mieux les règles d'utilisation et d'élaboration des vedettes, et les rôles diversifiés joués par les responsables intellectuels du document qu'ils doivent analyser.

Les vedettes, accès normalisés :

Beaucoup de candidats ne savent pas élaborer des vedettes, points d'accès construits selon des règles. On trouve des prénoms comme tête de vedette, et non comme élément rejeté derrière le nom. Un auteur est introduit par la particule « de » normalement rejetée.

La notion d'« accès titre » est mal comprise, et les titres propres sont malmenés dans les notices, et dans les accès où ils deviennent des sortes de titres pseudo-uniformes fantaisistes dont le jury ne comprend pas la floraison derrière tous les types de documents, sans aucune logique ni légitimité. Par exemple (notice 6), le titre propre est fréquemment coupé en zone 1 : «Beaulieu- en- Argonne : abbaye en pays frontière... », puis on trouve en vedette des accès du genre : « [Beaulieu-en-Argonne, abbaye (français). 2004] » et autres fantaisies !

Pour les collectivités, la forme d'autorité est évidemment plus difficile à construire, le résultat est donc souvent maladroit. Plus gravement, les collectivités ne sont pas reconnues comme telles, leur rôle n'est pas compris, et elles n'apparaissent donc pas comme vedettes, et sont même absentes de la notice, comme si elles étaient inutiles.

Ainsi, pour la notice n° 6, le « concours » du Conseil général de la Meuse est mentionné, mais son rôle d'organisateur, et celui de l'Université de Nancy sont négligés. Quant à l'Institut d'études lorraines, il est resté inaperçu par presque tous les candidats.

Ces « Journées d'études meusiennes » ont désarçonné nombre de candidats, qui n'ont pas reconnu ce nom comme la mention de responsabilité principale, mais l'ont transformé en sous-titre ou même en titre propre.

Les candidats, dès que le document est un peu plus complexe, éprouvent des difficultés à l'analyser correctement, à reconnaître les différents types de publications (congrès n°6, catalogue d'exposition n°7, rapport officiel n°9) et à adopter les modes de traitement appropriés.

Les renvois mal compris :

La différence entre accès et renvois est mal comprise. Des renvois « voir » et « voir aussi » sont liés circulairement de façon indue, rendant impossible une recherche. Ainsi :

Notice 3 :

Rojas, Fernando de *Voir* De Rojas, Fernando

De Rojas Fernando *Voir* Rojas, Fernando de

Ou :

De Rojas, Fernando *Voir aussi* Rojas, Fernando de

L'accès absent est fréquemment remplacé par des renvois éventuellement symétriques. Un renvoi n'est pas une vedette. En revanche, des renvois nécessaires manquent, alors que les inutiles fleurissent (« De Gennes *voir* Gennes », au mieux car des candidats préfèrent l'inverse !). Imaginons ce qui peut entourer un nom composé (« Della Riva, Piero Gondolo *Voir aussi* Gondolo della Riva, Piero », par exemple, pour la notice 5).

Notice en 2 volumes :

Le jury avait manifesté le souhait l'an dernier que le mode de « description à plusieurs niveaux », tombé en désuétude dans les catalogues, ne soit plus choisi par les candidats. Très peu de copies ont retenu cette méthode cette année : 5,93% des copies internes, 7,90% des externes, soit une baisse sensible par rapport à 2007.

La plus grande difficulté éprouvée par les candidats a été d'identifier les auteurs de la correspondance, dont les noms étaient inclus dans le titre propre, pour sortir leurs noms en accès.

Notices en langues étrangères :

Le choix des candidats s'est porté principalement sur la combinaison de langues anglais / espagnol (30 à 31%), mais presque autant sur le couple italien / espagnol (25 à 26%). Il semble que beaucoup de candidats aient retenu l'italien (51,5% des externes, 54,15% des internes), attirés peut-être par la facilité relative du fac-similé, mais la grande majorité n'a pas su traiter correctement la fonction de l'auteur.

Si la connaissance approfondie de la langue n'est pas nécessaire pour rédiger une notice bibliographique, on peut toutefois se préparer à l'épreuve en apprenant le vocabulaire utilisé pour désigner des fonctions d'auteurs dans au moins deux langues du concours.

En conclusion :

D'autres remarques seraient possibles, mais prolongeraient inutilement le discours tenu par le jury de façon constante depuis plusieurs années. Si cette épreuve est appelée à évoluer à moyen terme, les sujets qui seront proposés feront appel à des connaissances plus larges en matière de traitement de l'information, qui nécessiteront une approche des pratiques

professionnelles toujours rigoureuse, et un entraînement par des exercices répétés et plus variés, pour que les candidats ne soient pas dépourvus devant les cas qui leur seront soumis.

1.3. Les résultats (admissibilité)

35 candidats ont été déclarés **admissibles au concours externe**, le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 65/100 ; **36 candidats** ont été déclarés **admissibles au concours interne**, le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 68/100.

2. Les épreuves d'admission

Sur les 35 candidats convoqués pour le concours externe, 34 se sont présentés à l'interrogation et à la recherche documentaire ; pour le concours interne, 32 se sont présentés sur 36 admissibles.

2.1. Interrogation et conversation avec le jury

Pour le concours interne, la moyenne des notes de cette année a été de 11,58 pour 11,49 en 2007 et 11,71 en 2006, donc avec une continuité dans les résultats des trois années.

Pour le concours externe, les résultats sont meilleurs que l'année précédente, et donc il y a moins d'écart entre les moyennes des deux concours : moyenne de 11,29 en 2008 ; de 9,81 en 2007 ; de 11,91 en 2006 .

Le jury choisit des sujets conformes à l'intitulé de l'épreuve c'est-à-dire « portant sur la production et la diffusion des documents et sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques et des services de documentation ». Comme le relevait le jury l'année précédente, les exposés manquent souvent d'exemples concrets, et restent très généraux, tournant parfois à la récitation de cours. Il est à nouveau fortement recommandé que les candidats entretiennent leurs connaissances par la lecture régulière de la presse professionnelle, mais aussi en allant voir des bibliothèques avec leurs produits et services, aussi bien dans leur espace physique que virtuel, sur le web. Les attentes du jury portent sur un exposé structuré et nourri par des connaissances précises : exemples, articles, enquêtes... La bonne maîtrise du sujet doit permettre, non pas d'énumérer des listes, mais d'analyser la question à l'aide d'un plan.

Dans la partie conversation, le jury apprécie à la fois les connaissances, l'aisance dans l'expression et la réactivité du candidat. L'importance des fonctions exercées ensuite en service public par les bibliothécaires adjoints spécialisés justifie l'attention à l'ensemble de ces éléments.

2.2. La recherche documentaire

Pour le concours externe : moyenne des notes

2001	2002	2003	2004	2006	2007	2008
10,18	10,50	9,66	9,82	10,21	9,55	10,01

Pour le concours interne, la moyenne de 9,77 est légèrement inférieure. Elle se situe en dessous des résultats des deux concours précédents (10,94 et 11,52 respectivement en 2007 et 2006.)

Le jury rappelle avant tout que l'épreuve concerne les outils de bibliographie générale, même s'il est sans doute difficile de délimiter précisément les frontières, avec l'accès aux ressources électroniques que permet Internet. Il convient toutefois de rassurer les candidats, qui auront pu lire dans un manuel récemment publié qu'ils devaient connaître les bibliographies spécialisées des divers domaines scientifiques. Le jury n'a jamais eu cette exigence et tient à réfuter cette interprétation troublante pour les candidats.

A l'inverse, les examinateurs attendent des candidats qu'ils exposent des points de méthode pour conduire une recherche documentaire, qu'ils le fassent de façon appropriée en fonction de la question traitée, et manifestent des connaissances suffisantes en matière d'outils et répertoires généraux, appuyées sur **une pratique réelle des outils** traduisant au minimum un apprentissage et une préparation en vue de l'épreuve et au-delà de l'exercice du métier.

C'est pour éviter une dérive vers le traitement du contenu de l'information dans les exposés que le Robert 2, auparavant mis à la disposition des candidats pour la préparation des questions, a été cette année retiré. Au lieu d'être une aide efficace, le dictionnaire pouvait masquer l'objectif méthodologique de l'épreuve et la faire dévier vers une récitation hors de propos.

La connaissance des contenus, des modes d'interrogation ou de consultation des grands catalogues, répertoires et bases reste souvent superficielle et approximative, dénotant une approche insuffisante par une pratique raisonnée.

L'énumération d'outils sans ordre logique, inappropriés, marque l'absence d'analyse et de réflexion, et de simple sens de l'à-propos. L'utilisation successive de versions imprimée puis électronique des mêmes ressources ne peut correspondre qu'à une incompréhension du rapport entre ces éditions, ou même traduire des anachronismes (rechercher des publications dans les fascicules de la Bibliographie nationale française depuis l'origine, puis **compléter** cette recherche – néanmoins jugée un peu fastidieuse – par une interrogation de BN-Opale + !)

Les candidats restent timides devant les possibilités qu'offre Internet. L'évocation de ressources ou d'outils sur le web n'est pas à proscrire, mais à argumenter, et là aussi les candidats manquent quelquefois de jugement et de précision, et sans doute d'entraînement, semblant éprouver gêne et malaise quant aux modes de recherches à exposer. Peu de

candidats parviennent à se mettre en situation, pour expliquer ce qu'ils feraient face à un usager ou dans tout autre contexte professionnel.

Le jury redit à nouveau que l'épreuve est évidemment théorique, mais qu'elle doit être préparée par une pratique suffisante des outils bibliographiques pour pouvoir en expliquer le maniement. Les candidats doivent explorer le sujet en pensant aux divers types de documents et d'informations, aux différents supports, sans se limiter aux seuls imprimés. Une vision large et équilibrée de la question tirée doit leur permettre de conduire à son terme un développement qui tient rarement les promesses annoncées dans les plans introduisant les exposés.

2.3. L'épreuve facultative de langues

Pour le concours externe

88,5% des candidats admissibles (31 sur 35) se sont présentés à cette épreuve et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne
Allemand	5	13,4
Anglais	20	11,5
Espagnol	6	14,08
TOTAL	31	12,31

La moyenne générale est proche de celles des deux dernières sessions (12,40 en 2006 ; 12,89 en 2007), avec des résultats qui progressent nettement en espagnol, mais baissent en anglais.

Pour le concours interne

66,7% des candidats admissibles (24 sur 36) se sont présentés à cette épreuve, et se répartissent ainsi :

	Présents	Moyenne
Allemand	3	11
Anglais	16	11,5
Espagnol	2	11
Italien	3	14,67
TOTAL	24	11,79

Dans le cas du concours interne, les moyennes sont globalement proches de l'an dernier.

Outre les recommandations formulées dans le rapport 2007 et qui restent valables, le jury conseille de ne pas rédiger totalement la traduction : cet exercice prend en effet du temps, pénalisant par là même le commentaire.

Il préconise bien évidemment la lecture régulière de textes de la langue choisie, plus particulièrement ceux qui sont tirés de la presse professionnelle.

2.4. Les résultats (admission)

Sur les 35 candidats admissibles au **concours externe (34 présents)**, **15** ont été déclarés **admis** (seuil à 128,50 sur 200), **7** ont été portés sur la liste complémentaire. Au **concours interne**, **15** candidats ont été déclarés **admis** (seuil à 135,00 sur 200) sur 36 admissibles (**32 présents**), et **7** portés sur la liste complémentaire.

CONCLUSION

Les rapports du jury pour les sessions précédentes rappelaient avec insistance que les textes régissant les épreuves du concours de BAS sont anciens (1994) et qu'ils doivent donc être revus, l'environnement documentaire des bibliothèques, comme les techniques et les pratiques professionnelles ayant considérablement évolué.

L'année 2008 a marqué **une étape importante** : en effet une commission, animée par la présidente du jury, et rassemblant des professionnels et des membres de l'administration, dont au premier chef la DGRH, s'est réunie pour préparer la rénovation attendue, et un rapport a été rédigé. Les épreuves, notamment les plus techniques, bénéficieront d'un intitulé rénové, plus adapté au contexte actuel de l'information ; en outre un projet de programme générique, répertoriant les connaissances attendues, a été élaboré, ce qui correspondait à une demande des formateurs et des candidats.

En termes de calendrier, le temps nécessaire pour la concertation et la rédaction des textes officiels rend impossible la mise en œuvre du nouveau dispositif dès la prochaine session. Espérons que la réforme sera effective pour les épreuves 2010. Le jury juge néanmoins utile, bien que les épreuves ne soient pas modifiées, de faire connaître dès maintenant aux lecteurs de ce rapport le projet de texte du programme, joint en annexe.

La présidente du jury tient à remercier vivement l'ensemble des examinateurs pour leur contribution très active, ainsi que les personnels du département des concours de l'ENSSIB et le bureau DGRH D5. Elle fait part de toute sa gratitude à Jean-Marc Proust, vice-président du jury depuis de nombreuses années, en charge de la coordination des épreuves techniques : il a mis au service de cette fonction et de la coopération avec les membres du jury une énergie considérable.

Les remerciements à l'ENSSIB pour l'aide à la préparation, le déroulement des épreuves écrites et orales et les données statistiques sont d'autant plus justifiés que cette année était la dernière pour le service des concours : en effet, l'organisation des concours de la filière bibliothèques sera entièrement assurée à compter de la session 2009 par la Direction générale des ressources humaines au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Bureau des concours-DGRH D5), avec une coopération certainement bénéfique.

Suzanne Jouguelet
Présidente du jury
Inspectrice générale des bibliothèques

Avec la contribution de Jean-Marc Proust
Vice-président du jury
SCD de Toulouse1

ANNEXES

Annexe 1 : arrêté portant nomination des membres du jury

Annexe 2 : documents autorisés pour l'épreuve de rédaction des notices

Annexe 3 : sujets des épreuves d'admissibilité

Annexe 4 : textes des épreuves de langues

Annexe 5 : statistiques établies par le département des concours de l' ENSSIB

Annexe 6 : extraits du projet de programme